



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic PAJOT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**RD 58 À LIEVIN - TRANSFERT DE PATRIMOINE IMMOBILIER PAR LA SOCIÉTÉ
D'ECONOMIE MIXTE TERRITOIRES 62 AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DU PAS-
DE-CALAIS**

(N°2025-16)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1311-13 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la Convention publique d'aménagement entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Territoires 62 en date du 15/10/2004 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en date du 06/12/2024 « CPA Extension de la ZAC AN 2000 à Liévin – Territoires Soixante-deux - Autorisation de rétrocession à la ville de Liévin et au département du Pas-de-Calais », ci-annexée ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 03/02/2025 ;

Monsieur Laurent DUPORGE, intéressé à l'affaire, n'a pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser la rétrocession par la Société d'Économie Mixte (SEM) Territoires 62, au profit du Département du Pas-de-Calais, des parcelles cadastrées à Liévin, section BD numéro 428 (246 m²), numéro 490 (4 m²), numéro 729 (46 m²), numéro 731 (12 m²), numéro 733 (175 m²), numéro 736 (1 m²), numéro 738 (1 m²) et numéro 739 (36 m²), à titre gratuit, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, de l'acte de vente en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 février 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 06 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le six décembre à 15 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 et 29 novembre 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 18

Monsieur Frédéric ALLOÏ à Madame Brigitte MARTIN, Madame Cécile BOURDON à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Madame Martine GERMA à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Dominique REAL à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Sophie RUSIN à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Stéphane SIKORA à Madame Corinne TATE, Monsieur Christian PRIMONT à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle VERNACK à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 17

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Madame Perrine CIOFFI, Madame Katy CLEMENT, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 062-246200364-20241206-C061224_D5-DE

SLO

- 1 -

C061224_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

CPA Extension de la ZAC AN 2000 à Liévin - Territoires Soixante-Deux Autorisation de rétrocession à la ville de Liévin et au département du Pas-de-Calais

Par délibération en date du 15 octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui la SAEM Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement « Extension de la ZAC AN 2000 » sur le territoire des communes de Lens et de Liévin.

Par avenant n° 2, le terme de la concession d'aménagement a été fixé au 31 décembre 2024.

Le contrat de concession précise que les biens de retour et de reprise de l'opération sont remis à la collectivité concédante, ici l'EPCI.

Toutefois, ces biens de retour et de reprise peuvent être remis à des tiers, sous réserve que la délibération actant ce principe soit prise avant le terme du contrat de concession.

Certains biens de retour constituant des ouvrages, terminés parfois depuis plus de 15 ans, sont entretenus par la ville de Liévin, et / ou le département du Pas-de-Calais, et ne relèvent pas de la compétence de la CALL.

Afin de mettre en cohérence la propriété foncière et son mode de gestion, il est proposé que la SEM rétrocède les ouvrages à leur gestionnaire actuel, et non l'EPCI qui n'exerce pas la compétence voirie en dehors des zones d'activités.

Il est également proposé que la SEM reste propriétaire de certaines parcelles en nature de biens de reprise, afin de les commercialiser en direct. Ceci permettra une plus grande fluidité dans le processus de commercialisation. Dans ce cas, la cession prend la forme d'un transfert financier.

Enfin, la CALL, en tant que concédant, se verra rétrocéder différentes parcelles en nature de biens de reprise et de retour.

Les parcelles qui seront rétrocédées à la Ville de Liévin sont reprises en annexe 1, celles du conseil départemental en annexe 2. Les parcelles qui seront transférées à la SEM sont reprises en annexe 3 et celles qui seront rétrocédées à la CALL en annexe 4.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/11/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote

Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Bruno TRONI
(Membres du Conseil d'Administration de Territoires 62)

Autorise la SEM Territoires Soixante Deux à :

- Rétrocéder à la ville de Liévin les parcelles figurant en annexe 1,
- Rétrocéder au conseil départemental du Pas-de-Calais les parcelles figurant en annexe 2,

Annexe 1 : rétrocession à la ville de Liévin

Nom Commune	Section	Numéro	Adresse	Contenance Parcelle	bien de retour / reprise	Futur preneur
Liévin	BD	277	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha01a78ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	278	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha01a03ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	304	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha01a39ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	359	RUE NICOLAS APPERT	0ha03a26ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	397	RUE FRANCOIS COURTIN	0ha00a27ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	420	RUE DE LABREGAIN	0ha07a73ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	425	RUE DE LA CONVENTION	0ha02a51ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	427	RUE DE LA CONVENTION	0ha03a25ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BE	239	AVENUE JEAN JAURES	0ha03a38ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BE	240	AVENUE JEAN JAURES	0ha03a43ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BE	241	AVENUE JEAN JAURES	0ha00a61ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	AL	300	RUE MARIE LIETARD	0ha04a20ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	AL	301	RUE MARIE LIETARD	0ha05a20ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	AL	302	RUE MARIE LIETARD	0ha08a85ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	AL	599	RUE CHOCHOY	0ha00a34ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BE	505	FOND A MARLE	0ha00a17ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BE	551	FOND A MARLE	0ha09a14ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	457	RUE DE LA CONVENTION	0ha08a17ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	486	FOND A MARLE	0ha08a79ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	493	RUE DE LA CONVENTION	0ha08a51ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	505	FOND A MARLE	0ha00a06ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	559	RUE FRANCOIS COURTIN	0ha03a94ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	576	RUE DU 14 JUILLET	0ha00a03ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	577	AVENUE JEAN JAURES	0ha00a03ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	611	RUE DU 14 JUILLET	0ha00a13ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	618	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a68ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	620	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a38ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	622	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a49ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	624	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a91ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	633	PARKING DE LA POSTE	0ha23a32ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	635	RUE FURMANIAK	0ha05a13ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	694	RUE FURMANIAK	0ha00a43ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	696	RUE FURMANIAK	0ha00a27ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	712	RUE FURMANIAK	0ha09a04ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	714	RUE SIIAS GOULET	0ha00a22ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	717	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha05a65ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	728	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a35ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	730	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a01ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	732	RUE DE LABREGAIN	0ha00a02ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	734	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a42ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	735	FOND A MARLE	0ha96a06ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	737	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha05a19ca	retour	VILLE LIEVIN
Liévin	BD	740	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a02ca	retour	VILLE LIEVIN

Annexe 2 : rétrocession au conseil départemental du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13/12/2024
ID : 062-246200364-20241206-C061224 DS-DE




Nom Commune	Section	Numéro	Adresse	Contenance Parcelle	bien de retour / reprise	Futur preneur
Liévin	BD	428	GIRATOIRE	0ha02a46ca	retour	CD62
Liévin	BD	490	FOND A MARLE	0ha00a04ca	retour	CD62
Liévin	BD	729	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a46ca	retour	CD62
Liévin	BD	731	RUE DE L'ABREGAIN	0ha00a12ca	retour	CD62
Liévin	BD	733	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha01a75ca	retour	CD62
Liévin	BD	736	FOND A MARLE	0ha00a01ca	retour	CD62
Liévin	BD	738	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a01ca	retour	CD62
Liévin	BD	739	RUE CHEVALIER DE LA BARRE	0ha00a36ca	retour	CD62

Annexe 3 : transfert à la SEM Territoires Soixante Deux

Nom Commune	Section	Numéro	Adresse	Contenance Parcelle	bien de retour / reprise	Futur preneur
Liévin	BD	191	RUE DU 14 JUILLET	0ha11a27ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BC	354	MONTGOLFIER	0ha07a90ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BC	371	MONTGOLFIER	0ha05a84ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BC	376	MONTGOLFIER	0ha05a87ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BC	410	MONTGOLFIER	0ha05a85ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BC	414	MONTGOLFIER	0ha09a72ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BC	420	MONTGOLFIER	0ha05a83ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BC	430	RUE DU DOCTEUR PIETTE	0ha04a82ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BC	432	MONTGOLFIER	0ha01a20ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BC	434	MONTGOLFIER	0ha03a60ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BD	528	RUE DU 14 JUILLET	0ha02a12ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BD	565	RUE DU 14 JUILLET	0ha01a86ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BD	567	RUE DU 14 JUILLET	0ha07a80ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BD	575	RUE DU 14 JUILLET	0ha01a32ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BD	582	RUE DU 14 JUILLET	0ha02a14ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BD	584	RUE DU 14 JUILLET	0ha00a56ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX
Liévin	BD	640	RUE DU 14 JUILLET	0ha03a92ca	reprise	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX

Annexe 4 : rétrocession à la CALL

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13/12/2024



ID : 062-246200364-20241206-C061224 D5-DE

Nom Commune	Section	Numéro	Adresse	Contenance Parcelle	bien de retour / reprise	Futur preneur
Liévin	BD	285	RUE DU 14 JUILLET	0ha00a02ca	reprise	CALL
Liévin	BD	287	RUE DU 14 JUILLET	0ha00a89ca	reprise	CALL
Liévin	BD	288	RUE DU 14 JUILLET	0ha00a84ca	reprise	CALL
Liévin	BD	289	RUE DU 14 JUILLET	0ha00a84ca	reprise	CALL
Liévin	BD	372	RUE SILAS GOULET	0ha03a21ca	reprise	CALL
Liévin	BD	449	RUE DU 14 JUILLET	0ha02a63ca	reprise	CALL
Liévin	BC	346	RUE GILLES DE ROBERVAL	0ha34a48ca	retour	CALL
Liévin	BC	400	RUE GILLES DE ROBERVAL	0ha00a18ca	retour	CALL
Liévin	BE	494	RUE GILLES DE ROBERVAL	0ha01a93ca	retour	CALL
Liévin	BD	540	RUE DENIS PAPIN	0ha03a26ca	retour	CALL

PLAN DE DIVISION

Propriété de TERRITOIRES SOIXANTE DEUX

- (A) Partie conservée par TERRITOIRES SOIXANTE DEUX : Parcelle BD 730 (Surface réelle= 1 m²)
(B) Partie cédée au Département du Pas-de-Calais : Parcelle BD 729 (Contenance = 46ca)
(C) Partie conservée par TERRITOIRES SOIXANTE DEUX : Parcelle BD 732 (Surface réelle= 2 m²)
(D) Partie cédée au Département du Pas-de-Calais : Parcelle BD 731 (Contenance = 12ca)
(E) Partie conservée par TERRITOIRES SOIXANTE DEUX : Parcelle BD 734 (Surface réelle= 42 m²)
(F) Partie cédée au Département du Pas-de-Calais : Parcelle BD 733 (Contenance = 1a 75ca)
(G) Partie cédée au Département du Pas-de-Calais : Parcelle BD 736 (Surface réelle= 1 m²)
(H) Partie conservée par TERRITOIRES SOIXANTE DEUX : Parcelle BD 735 (Contenance = 96a 06ca)
(I) Partie cédée au Département du Pas-de-Calais : Parcelle BD 738 (Surface réelle= 1 m²)
(J) Partie conservée par TERRITOIRES SOIXANTE DEUX : Parcelle BD 737 (Contenance = 5a 19ca)
(K) Partie conservée par TERRITOIRES SOIXANTE DEUX : Parcelle BD 740 (Surface réelle= 2 m²)
(L) Partie cédée au Département du Pas-de-Calais : Parcelle BD 739 (Contenance = 36ca)

Foncier

Cadastre :

Lieu-dit : La Fosse n°03

Section : BD

Affaire N° : **42778-07** Numéros : 485, 487, 488, 489, 491 et 492

Nouveaux numéros : 729 à 740

Nom du fichier :

42778-07-BC17-DELIM-Mise à jour Nouveaux Numéros.dwg

Planche 1/1

Echelle : 1/200

Réf. du plan

DIV

Système planimétrique : RGF 93 CC:50

Système altimétrique : N.G.F. - IGN 69

Altimétrie rattachée par GPS avec précision décimétrique

Indice	Date	Désignation - Modifications	Dessinateur
1	30/08/2024	Plan initial	A.LALLOYER
2	22/10/2024	Mise à jour Nouveaux Numéros	A.LALLOYER

Responsable du dossier :

C.D.

30/08/2024

Le Géomètre-Expert

Nom : F. CORBEAU

Date : 30/08/2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°7

Territoire(s): Lens-Hénin
Canton(s): LIEVIN
EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

RD 58 À LIEVIN - TRANSFERT DE PATRIMOINE IMMOBILIER PAR LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE TERRITOIRES 62 AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

La concession publique d'aménagement « Extension de la ZAC AN 2000 » entre la Communauté d'Agglomération Lens-liévin (CALL) et la Société d'Economie mixte (SEM) Territoires 62 est arrivée à son terme le 31 décembre 2024.

Cette concession précise que les biens de retour et de reprise de l'opération sont remis au concédant. Toutefois, ces biens de retour et de reprise peuvent être remis à des tiers, sous réserve que la délibération actant ce principe soit prise avant le terme du contrat de concession.

Certains biens de retour constituant des ouvrages, terminés parfois depuis plus de 15 ans, sont entretenus par la ville de Liévin ou le département du Pas-de-Calais, et ne relèvent pas de la compétence de la CALL.

Afin de mettre en cohérence la propriété foncière et son mode de gestion, il est envisagé que la SEM rétrocède les ouvrages à leur gestionnaire actuel, et non à l'établissement public de coopération intercommunale qui n'exerce pas la compétence voirie en dehors des zones d'activités.

Par délibération du conseil de la communauté d'Agglomération du 6 décembre 2024 (ci-annexée), la CALL a autorisé ce transfert de charges.

Les biens de retour concernés par cette remise au Département du Pas-de-Calais au territoire de la commune de LIEVIN, constituent l'emprise du giratoire au niveau de la RD 58 et de ses dépendances, en nature de voirie et d'accotements.

Il s'agit, après division cadastrale réalisée par le cabinet INGEO (géomètre-expert), des parcelles cadastrées à LIEVIN :

- section BD numéro 428 pour 246 m²,
- section BD numéro 490 pour 4 m²,
- section BD numéro 729 pour 46 m²,
- section BD numéro 731 pour 12 m²,
- section BD numéro 733 pour 175 m²,
- section BD numéro 736 pour 1 m²,
- section BD numéro 738 pour 1 m²,
- section BD numéro 739 pour 36 m².

Sur proposition de la SEM Territoires 62, personne morale de droit privé, ce transfert de propriété s'opérera à titre gratuit et sera régularisé par acte de vente en la forme administrative. Les parcelles seront ensuite intégrées au domaine public routier départemental (RD 58).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'autoriser la rétrocession par la SEM Territoires 62, au profit du Département du Pas-de-Calais des parcelles cadastrées à LIEVIN, section BD numéro 428 (246 m²), numéro 490 (4 m²), numéro 729 (46 m²), numéro 731 (12 m²), numéro 733 (175 m²), numéro 736 (1 m²), numéro 738 (1 m²) et numéro 739 (36 m²), à titre gratuit selon les modalités reprises au présent rapport et conformément au plan joint ;

- d'autoriser, au nom et pour le compte du Département, la signature de l'acte de vente en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code général des Collectivités Territoriales.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/02/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY